

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-o-o-o-o-o-o-

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

-o-o-o-o-o-o-

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

-o-o-o-o-o-o-

CHANCELLERIE

====ooOoo====

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

-o-o-o-o-o-o-

DECRET N° 4 / 233

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais .-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CONGOLAIS

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du
Congo ;

Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de l'Or-
dre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droit ;

Vu le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du Conseil
de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à la remise des insi-
gnes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE GRAND CROIX

Son Excellence Le Général ANTONIO RAMALHO ELNES, Président de la Répu-
blique, du Portugal

ARTICLE 2.- Il ne sera pas fait application des dispositions contenues
dans le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne les droits
de Chancellerie .-

ARTICLE 3.- Le Présent Décret sera enregistré, publié au Journal Offi-
ciel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où be-
soin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 16 Mars 1984

Colonel DENIS SASSOU-NGUESSO .-